

215C0323
FR0000035164-FS0156

17 mars 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

BENETEAU
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 mars 2015, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 mars 2015, le seuil de 5% du capital de la société BENETEAU et détenir, pour le compte desdits fonds, 4 182 012 actions BENETEAU représentant autant de droits de vote, soit 5,05% du capital et 3,21% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions BENETEAU sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 82 789 840 actions représentant 130 467 206 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.